

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, vendredi 22 octobre 2021

## Le Centre national de la musique annonce un plan musique et un fonds de 1M€ pour les Outre-mer

**En concertation avec son comité stratégique Outre-mer et avec les directions des affaires culturelles de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et de La Réunion, le Centre national de la musique met en place un fonds de 1 M€ dédié aux Outre-mer.**

Depuis sa création, le Centre national de la musique a engagé, en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat, une réflexion sur la déclinaison de ses missions sur l'ensemble du territoire français. Dans cette dynamique, le Centre national de la musique a créé un **comité stratégique Outre-mer** réunissant des représentants de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte et de La Réunion, mais aussi des professionnels hexagonaux engagés en faveur de la musique issue de ces territoires.

Composé d'une cinquantaine de personnes (artistes, producteurs de spectacles, responsables de salles, représentants des collectivités territoriales, fédérations et réseaux nationaux, etc), le comité s'est réuni à plusieurs reprises depuis l'été 2020 afin de proposer de premières orientations pour l'action du CNM dans les Outre-mer, sur la base de trois thématiques prioritaires : l'information et la structuration professionnelle ; la diffusion ; et la mobilité.

Ces travaux ont permis de dresser un premier constat préoccupant sur l'état de la filière de la musique et des variétés outre-mer. En dépit d'une grande diversité et d'une forte vitalité artistique, d'une situation géographique et d'un rayonnement culturel propices à un développement international, les acteurs ultramarins doivent faire face à de nombreuses difficultés à diffuser les artistes issus de leurs territoires. Surtout, le modèle de soutien à ces métiers se révèle inadapté à leur situation, les condamnant à une forme d'isolement et ne leur permettant pas d'intégrer les systèmes vertueux de solidarité et de développement propres à la filière musicale.

Partant de ce constat, et alors que la crise sanitaire a pris cet été une nouvelle ampleur dans les Outre-mer, renforçant ces difficultés, le Centre national de la musique, son comité stratégique Outre-mer et les DAC des territoires concernés ont souhaité mettre en place **un fonds dédié de 1 M €**.

**Adopté par le conseil d'administration de l'établissement le lundi 18 octobre 2021, ce fonds permettra de mettre en œuvre, dès la fin de l'année 2021, une série de mesures d'urgence et d'engager en 2022 des dispositifs de droit commun spécifiques aux Outre-mer :**

**1. Mise en place d'un dispositif de soutien spécifique aux festivals ultramarins** se déroulant de septembre 2021 à mars 2022.

Visant à compléter le Fonds de soutien exceptionnel aux festivals du CNM, qui ne permet pas de répondre à toutes les situations rencontrées en Outre-mer, ce dispositif est destiné aux festivals de musique et de variétés dont les dépenses et les recettes sont impactées par les mesures sanitaires en vigueur sur leur territoire.

A titre exceptionnel, ce dispositif sera également ouvert aux manifestations gratuites pour répondre à la particularité de la diffusion et de la structuration de la musique en Outre-mer.

**2. Mise en place d'un dispositif favorisant la diffusion alternative** afin de contribuer à maintenir une activité de diffusion sur le territoire. Ce dispositif vise à contribuer au financement d'une ou plusieurs représentations garantissant de l'emploi artistique et le lien avec les publics (programmation hors les murs, sites remarquables, parcours...).

**3. Mise en place d'un dispositif de soutien à la présence digitale des artistes** afin de soutenir les investissements matériels et immatériels des développeurs d'artistes, producteurs de spectacles, producteurs phonographiques et éditeurs. Ce dispositif vise à permettre aux acteurs ciblés de développer leur stratégie digitale, de produire des contenus propres aux usages et aux codes de ces médias, de déployer ces contenus de manière optimale et de favoriser les retours sur investissements.

Il s'accompagnera de temps d'information et de sensibilisation au digital, organisés par le CNM sous forme de rencontres collectives ou de rendez-vous individuels.

Les modalités opérationnelles des différents dispositifs (date de mise en ligne des formulaires, calendrier...) seront annoncées dans les semaines à venir.

## CONTACTS PRESSE

### CNM

Corinne BRET  
E : [presse@cnm.fr](mailto:presse@cnm.fr)  
T : 01 83 75 26 46

### OPUS 64

Valérie Samuel  
E : [v.samuel@opus64.com](mailto:v.samuel@opus64.com)  
T : 01 40 26 77 94